Un salarié vous confie une situation de violence ou a le sentiment d'être harcelé ? Écoutez sans juger, protégez, puis orientez.

Ils peuvent vous aider

SIST Narbonne	Les coordonnées de votre médecin du travail se trouvent dans votre espace adhérent
DDETSP de l'Aude (Narbonne)	04 34 42 90 70 08 06 000 126 : Droit du travail
Bureau d'aide aux victimes	07 87 80 43 21 bavjnarbonne@gmail.com
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	04 68 42 51 30 narbonne@cidff.fr | Narbonne lri.lezignan@cidff.fr | Lézignan lri.littoral@cidff.fr | Port-la-Nouvelle
Association Narbonnaise d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales et Actions de Justice	04 68 41 40 97 07 87 80 43 21 anav2@wanadoo.fr
Maison des femmes de Narbonne	maisondesfemmes@ch-narbonne.fr
Association UNE SUR CINQ	07 52 03 31 80 contact@unesurcinq.fr

Le saviez-vous ?

1 femme sur 5 a été confrontée à du harcèlement sexuel au travail

Seuls 5 % des cas sont portés devant la justice. (Défenseur des droits, 2014)

Agir

Face aux violences sexuelles et sexistes, l'employeur a l'obligation de prévenir, de faire cesser et de sanctionner.

Ce que dit la loi

Code du travail et Code pénal

Agissement sexiste

Comportement lié au sexe d'une personne, qui porte atteinte à sa dignité ou crée un climat hostile ou humiliant. Exemples : blagues sexistes, remarques sur la tenue. (Art. L1142-2-1 C. trav.)

Harcèlement sexuel

Propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, répétés. Une pression grave, même unique, pour obtenir un acte sexuel en fait aussi partie. Jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 € d'amende. (Art. L1153-1 C. trav., 222-33 C. pénal)

Une agression sexuelle est punie de 5 ans de prison et de 75 000 € d'amende. Les peines sont aggravées en cas d'abus d'autorité.

SIST Narbonne
1 avenue du forum
111000 NARBONNE

04 68 42 33 50
sist-narbonne.com

Imprimé par l'Imprimerie de Bourg, 26 impasse des Garrigues - La Coupe, 11100 Narbonne - 2026

Sist Narbonne

Employeurs | RH | Managers

C'est quoi les RPS ?

Les risques psychosociaux regroupent tout ce qui, dans l'organisation du travail, les conditions d'emploi ou les relations professionnelles, peut nuire à la santé mentale, physique et sociale des salariés.

Repérer, prévenir, agir

Les RPS concernent toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Comme tous les risques professionnels, ils doivent être évalués dans votre document unique (DUERP), mis à jour régulièrement, et donner lieu à un plan d'action. Ce dépliant vous aide à repérer les facteurs de risque, à agir au quotidien et à savoir vers qui orienter un salarié en difficulté.

Les RPS sont la 1ere cause de licenciement en Occitanie.
(Rapport IODA-2 2026)

Les 6 facteurs de risques



Intensité et temps de travail

Surcharge de travail, existence d'objectifs irréalistes ou flous, longues journées de travail, instructions contradictoires, travail en horaire atypique, imprévisibilité des horaires de travail...



Exigences émotionnelles

Tensions avec le public, contact avec la souffrance ou la détresse humaine, exigence de devoir cacher ses émotions...



Insécurité de la situation de travail

Peur de perdre son emploi, non maintien du niveau de salaire, contrat de travail précaire, restructurations, incertitude sur l'avenir de son métier



Manque d'autonomie

Faibles marges de manœuvres pour faire son travail, rythme de travail imposé, ne pas pouvoir développer ses compétences, ne pas participer aux décisions...



Conflits de valeurs

Ne pas être fier de son travail, ne pas pouvoir faire un travail de qualité, distorsion éthique...



Rapports sociaux au travail dégradés

Relations conflictuelles avec les collègues ou avec la hiérarchie, aucune perspective de carrière, harcèlement moral ou sexuel

Violences sexuelles et sexistes

Allusions, blagues, images, propos sexistes ou sexuels, gestes, contacts non consentis... Ce n'est pas de l'humour : c'est un risque professionnel à part entière.

Envie d'aller plus loin ? Le SIST Narbonne vous propose des ateliers VSS et RPS

Inscription en ligne : **sist-narbonne.com/evenements**

Les conseils pour agir au quotidien

- Évaluez la charge de travail
- Écoutez, formez, accompagnez et soutenez vos collaborateurs
- Signalez les signaux de stress au travail
- Adaptez les postes au profil des collaborateurs (âge, sexe, niveau de connaissances)
- Témoignez de la reconnaissance
- Anticipez l'usure, le vieillissement, l'évolution des connaissances
- Bannissez toute forme de violence interne
- Rappelez la loi sur les violences sexuelles et sexistes au travail
- Agissez face aux agressions externes
- Donnez du sens au travail (éthique)
- Communiquez sur les changements
- Donnez de l'autonomie à vos collaborateurs
- Facilitez la conciliation travail et vie privée